

Reconnaissance pour les cadres de la police : l'ISP et l'ASFC scellent leur partenariat

Une étape historique a été franchie pour la valorisation des carrières policières en Suisse. L'Institut Suisse de Police (ISP) et l'Association Suisse pour la Formation des Cadres (ASFC) ont officiellement signé un contrat de coopération garantissant la reconnaissance mutuelle de leurs certifications de conduite. Désormais effective, cette reconnaissance marque un tournant majeur pour les officières et officiers ainsi que pour les sous-officières et sous-officiers de police.

Officiellement concrétisé en décembre 2025 par la signature d'un contrat de coopération, le partenariat stratégique entre l'Institut et l'ASFC marque un jalon décisif. Outre le renforcement de la qualité de la formation de conduite, cet accord jette un pont indispensable entre l'expérience professionnelle de terrain et la légitimité académique, valorisant ainsi l'expertise des cadres de police bien au-delà des structures traditionnelles.

Un partenariat stratégique pour l'excellence

La signature de cet accord à Berne, en présence de Philippe Müller (président du Conseil de fondation de l'ISP et conseiller d'État du canton de Berne), Fritz Lehmann (directeur a.i. de l'Institut), Marc Bourgeois (président de l'ASFC) et Claudia Zürcher (entrepreneure formation ASFC), acte une collaboration où l'ASFC intervient en tant que partenaire consultatif privilégié pour valider la qualité des programmes de conduite policière.

L'objectif est clair : offrir au personnel de police une formation de haut niveau ainsi que la pleine reconnaissance de ses compétences sur le plan civil. « Dans la police, nous avons un grand nombre de collaboratrices et collaborateurs dotés d'une solide expérience de la conduite. Cela peut et doit, comme c'est le cas depuis longtemps dans d'autres professions, également être reconnu », souligne Philippe Müller.

Des équivalences certifiées

Grâce à une analyse approfondie montrant une excellente adéquation des contenus pédagogiques, le système de reconnaissance est désormais pleinement opérationnel et les standards civils d'exigences sont parfaitement intégrés dans le cursus policier.

- **Niveau de conduite I** : la réussite du cours de cadres I de l'ISP permet d'obtenir automatiquement le certificat **Leadership** de l'ASFC. L'analyse a démontré une équivalence totale pour les compétences clés telles que la communication, la gestion de conflits et la conduite d'équipe.
- **Niveau de conduite II** : le cours de cadres II correspond désormais au certificat **Management** de l'ASFC. Les expert·e·s ont validé une correspondance de contenu de près de 90 % entre les exigences des deux organisations.

De nouvelles perspectives de carrière

Pour le personnel policier, cet accord représente la « clé civile » ouvrant les portes des certifications fédérales. Il ne s'agit plus seulement de formations internes, mais d'une véritable valorisation de carrière.

Ce partenariat avec l'ASFC renforce durablement l'attractivité de la profession tout en veillant à ce que l'investissement des cadres de police dans leur formation continue soit valorisé bien au-delà du commandement.